



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

Montreuil, le 21 mars 2019

à  
Madame BOURHIS  
Conseillère scolaire auprès du ministre  
de l'Éducation nationale

Madame la conseillère,

Le SNUDI-FO a pris connaissance de la réunion du vendredi 29 mars au matin pour discuter des conditions de la mise en place des Établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) qui sont un des articles du projet de loi École de la confiance.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que nous demandons, avec notre fédération la FNEC FP-FO, l'abandon de ce projet de loi.

Vous n'êtes pas sans savoir que nos collègues ont fait grève massivement le 19 mars, se réunissent dans des Assemblées générales de plusieurs centaines et décident de reconduire la grève avec une revendication essentielle : l'abandon du projet de loi École de la confiance et particulièrement des EPSF. Ils demandent le maintien des directeurs actuels et de l'école maternelle.

En effet, les EPSF regrouperaient, au sein d'un même établissement, des classes de la petite section de maternelle à la classe de troisième.

Ce nouveau type d'établissement à l'initiative des collectivités territoriales s'inscrit dans la logique d'un corps unique d'enseignants polyvalents. Cette fusion du corps des PE et de celui des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré menacerait directement les garanties statutaires particulières des uns et des autres.

Dirigé par un chef d'établissement secondé par directeur adjoint, ce dernier exercerait les compétences attribuées aujourd'hui au directeur d'école auxquelles s'ajouterait « la coordination entre les membres de la communauté éducative » et « la coordination entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ».

Chacun comprend que ce projet participe de la création d'un statut de directeur « supérieur hiérarchique » des enseignants que nos collègues rejettent depuis des années. De plus, il se verrait affublé de nouvelles missions qui ne pourraient que dégrader leurs conditions de travail.

Ce projet modifierait en profondeur l'organisation et le fonctionnement de l'école publique dont le directeur est un maillon essentiel.

Enfin, ces nouveaux établissements seraient une source de « mutualisation de moyens », comme l'a précisé le député Hetzel lors des débats à l'Assemblée nationale, qui participe du plan de suppression de postes dans la Fonction publique.

Vous comprendrez, Madame la conseillère, que nous ne saurions discuter des conditions de mise en place des EPSF. C'est pourquoi nous ne participerons pas à cette réunion de concertation.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère, l'expression de ma plus parfaite considération.

Norbert Trichard  
Secrétaire général